



SERVICE D'ÉDUCATION SPECIALE ET DE SOINS A DOMICILE

300 A Route Nationale 6 – Le Bois des Côtes 69760 LIMONEST
Tél. 04 78 43 21 60 - Fax 04 72 17 98 30 - Courriel : sessad@arimc-ra.org

427 rue Dechavanne 69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE
Tél. 04 74 02 64 20 - Fax 04 74 02 64 21 - Courriel : sessad.villefranche@arimc-ra.org

PROCES-VERBAL de la REUNION EXCEPTIONNELLE **du CONSEIL de la VIE SOCIALE**

A la demande de Madame PORTALIER, directrice du SESSAD, le CVS s'est réuni le mercredi 31 août 2011, de 18 heures à 20 heures, dans les locaux de l'Antenne de LIMONEST 300 A Route Nationale 6 – Le Bois des Côtes.

Présents

- Représentant les enfants : Pierrick AULAS - Paul FOULETIER.
- Représentant les parents : Madame Le GAC - Madame VIALARD,
Monsieur AULAS - Monsieur FOULETIER - Monsieur MIARA.
- Représentant l'ARIMC : Madame RICOL.
- Représentant le personnel : Madame AUBUT.
- Madame PORTALIER - Directrice.

Excusés

- Représentant les enfants : Simon MIARA.
- Représentant les parents : Madame GAUNE, Monsieur POLLET.
- Représentant le personnel : Madame SAINT BONNET
- Représentant Monsieur L'Inspecteur d'Académie : Monsieur FIORENZANO.

Secrétariat de séance : Claire PORTALIER. Notes complémentaires : Béatrice AUBUT.

Cette réunion se tient à la demande de la Directrice du SESSAD qui souhaite informer les membres du CVS des restrictions budgétaires et des mesures qui vont être mises en place pour répondre à cette situation très préoccupante.

Madame PORTALIER remercie les parents d'être présents à cette réunion exceptionnelle.

Elle explique que l'Agence Régionale de Santé (ARS) a adressé ses propositions budgétaires à l'Association le mardi 28 juin 2011. L'enveloppe budgétaire allouée au SESSAD est insuffisante pour couvrir les dépenses prévisionnelles. De plus, il est précisé qu'aucun déficit ne sera accepté, ni repris : il imputera le budget de l'année suivante.

Depuis plusieurs années, nous alertons la DDASS, puis l'ARS, sur des dépassements de budget dus à des dépenses extrinsèques : frais de siège et de service social déterminés par les services de l'ARS et revalorisation conventionnelle de l'indemnité kilométrique (déplacements des professionnels). A cela s'ajoute le coût de l'évolution conventionnelle des carrières des professionnels.

Or, en dépit d'un recours effectué très rapidement, conjointement avec Christian Juncker, Directeur Général, afin de justifier le maintien de la dotation nécessaire, l'ARS nous a confirmé ses décisions. Par conséquent, nous avons dû trouver le financement sur les autres postes budgétaires et notamment les salaires, au risque de devoir licencier ou de ne pas embaucher.

Lors d'un temps de travail avec Lionel Pépin, Directeur Administratif et Financier, nous avons pris des dispositions, validées par le Directeur Général, afin de tenir compte des moyens limités qui nous sont octroyés. Il est réconfortant de signaler qu'il n'y aura pas de licenciement.

Les économies portent sur plusieurs postes budgétaires : embauche, remplacement et formation des professionnels, limitation du coût des kilomètres, des activités éducatives : regroupements et camp, diminution de la part des frais de siège et de service social, Elles s'appliquent, dès maintenant, pour l'année 2011 et seront reconduites pour 2012, jusqu'à réception des décisions budgétaires qui nous seront transmises par l'ARS.

Nous pouvons constater, d'ores et déjà, les incidences négatives incontournables que les restrictions opérées génèrent sur la qualité du service rendu et les conditions de travail des professionnels. A terme, c'est une remise en cause du Projet du SESSAD qui s'opère : nous n'aurons plus les moyens de le mettre en œuvre, notamment dans sa dimension de globalité de l'accompagnement.

La directrice liste les répercussions péjoratives immédiates sur le fonctionnement du SESSAD et par conséquent, sur notre accompagnement des enfants et notre collaboration avec les parents et les structures scolaires.

▪ **Rééducations** - La perte de 0,369 ETP limite notre capacité à ajuster nos prestations à l'évolution des enfants. Ce temps nous autorisait une souplesse et une adaptation aux leurs besoins réels.

Concernant les rééducations en kinésithérapie, sur l'Antenne de LIMONEST, nous ne pouvons plus répondre à la totalité des besoins : dès maintenant, quatre jeunes doivent avoir recours au libéral pour la seconde séance hebdomadaire qui leur est nécessaire.

L'un des jeunes n'ayant plus de rééducation en kinésithérapie doit nous quitter en décembre 2011 : nous ne pourrons pas assurer cette rééducation pour le jeune que nous admettrons à sa place.

L'une des kinésithérapeutes en congé de maladie ne peut pas être remplacée : certains enfants doivent, eux aussi, avoir recours à des praticiens en libéral ou ne plus avoir de kinésithérapie jusqu'à son retour. Bien qu'ayant des emplois du temps complets, deux kinésithérapeutes ont accepté d'assurer deux rééducations supplémentaires, temporairement.

▪ **Déplacements** - Afin de réduire encore le nombre de kilomètres parcourus nous sommes contraints à un regroupement géographique des interventions qui n'autorise plus beaucoup de souplesse dans l'organisation.

Nous avons moins d'adaptabilité aux horaires de classe des enfants et nous pouvons être contraints d'imposer les créneaux de nos temps de rééducation aux établissements scolaires et aux parents. En collège et en lycée, les rééducations peuvent se placer sur des cours, ce que nous avons toujours évité jusqu'à cette année.

Des changements de kinésithérapeute et d'ergothérapeute non prévus et non justifiés par le projet des enfants ont dû être opérés afin de regrouper les lieux d'interventions. Ils ont entraîné des changements de référent.

Les rééducateurs ne peuvent plus systématiquement être présents chez les appareilleurs, avec le risque que l'appareillage ne soit pas complètement adapté et soit mal supporté par l'enfant, donc à refaire. Un seul rééducateur sera présent à domicile pour le conseil et le choix des aides techniques. Les essais de matériel se feront, le plus fréquemment possible, au SESSAD pour éviter un déplacement. Les horaires seront une contrainte supplémentaire pour les parents qui travaillent.

▪ **Activités éducatives** - La participation financière des parents sera nécessairement plus importante, ce qui sera un souci pour certaines familles. Certains enfants ne pourront plus y participer.

Les intervenants extérieurs seront très peu sollicités : la variété et la richesse des regroupements vont être moindres.

L'activité sera annulée si le nombre d'enfants requis n'est pas atteint, lorsqu'il y a un intervenant extérieur rémunéré au forfait et non au nombre de participants.

La date limite d'inscription devra être scrupuleusement respectée.

▪ **Camp** - Le budget est diminué. La participation financière des parents ne peut pas être réduite : elle a dû être augmentée suite au retrait de la dotation non pérenne qui a été allouée pendant deux années.

Le lieu et les activités seront choisis en fonction du budget prévisionnel. Il y aura le moins possible d'intervenants extérieurs.

Afin de rester dans le budget, le nombre d'enfants sera limité à 27 et le nombre d'encadrants à 12.

Le camp à la neige prévu en avril 2012 ne pourra pas être organisé, en raison d'un coût prévisionnel trop élevé.

▪ **Formation des professionnels** - Les temps de formation seront considérablement réduits en raison de la suppression des intervenants extérieurs et des frais de stage.

Les formations obligatoires sur la sécurité et l'hygiène ne pourront se dérouler qu'au détriment d'un autre poste, puisqu'il ne sera plus possible de les financer.

▪ **Conditions de travail** - Outre l'impossibilité d'effectuer certaines formations, des restrictions sur d'autres lignes sont nécessaires. Les dépenses en fournitures de bureau et en fournitures éducatives sont restreintes et les achats très limités. Certains abonnements à des revues techniques seront supprimés ou un seul abonnement sera souscrit pour les deux Antennes.

▪ **Liens avec les familles** - Les professionnels doivent, dès maintenant, contacter les familles sur les téléphones fixes. Cette contrainte va réduire les possibilités d'échanges.

Le maximum de courrier est envoyé par mail pour éviter des frais d'affranchissement. Ceci concernera, très prochainement, TOUS les courriers, y compris les dates de consultations.

➤ Questions des parents

- Répartition des dépenses sur le budget - Les dépenses pour les salaires et charges représentent environ 80 % du budget. Les frais de fonctionnement peuvent difficilement être diminués.

- Kilomètres - Des contrôles ont démontré que les salariés déclarent les kilomètres qu'ils ont réellement faits. Il n'y a aucune exagération.

- Remboursement des séances en libéral - Il est possible pour les enfants accompagnés par un SESSAD lorsque celui-ci n'a pas les moyens (ou les compétences) pour assurer ces rééducations. Ceci est le cas actuellement. La prescription doit, obligatoirement, être faite par le médecin du SESSAD.

- Budget 2012 - Le budget prévisionnel 2012 sera envoyé à l'ARS pour le 30 octobre 2011, (comme chaque année). Les propositions budgétaires arriveront entre fin juin et fin août 2012.

- Déménagement de l'Antenne de Limonest - L'installation dans les nouveaux locaux s'est effectuée à budget constant et n'a donc pas d'incidence.

➤ Le président de l'ARIMC adressera un courrier aux parents du SESSAD.

➤ La directrice informera personnellement :

. les parents directement concernés par les modifications dans l'organisation des rééducations : changement de rééducateur, de référent, rééducation en libéral, ...,

. et les chefs d'établissements.

Propositions des parents

- Les parents du CVS apportent leur soutien à l'équipe.
- Ils décident de s'adresser aux autres parents, par mail, pour expliquer la situation afin d'éviter des réactions d'incompréhension. Ils souhaitent les informer que l'organisation des rééducations sera, probablement, bien plus compliquée et que certains temps de prise en charge risquent de ne pouvoir être placés que sur un temps de cours ou d'activité non souhaité. Si besoin, ils auront à venir en appui de l'équipe auprès des établissements scolaires.
- Pour le camp et les activités éducatives, ils proposent de rechercher des sponsors : un appel est lancé aux parents qui ont dans leur entourage ou leurs connaissances des entreprises susceptibles d'apporter une aide financière au SESSAD.

Ils suggèrent que la participation des parents qui le peuvent soit plus importante, afin de diminuer celle des parents qui ont des difficultés et, ainsi, permettre à autant d'enfants d'y participer.

- Mme Ricol rappelle que les parents ont un rôle à jouer (effectuer des dons pour le SESSAD, organiser des manifestations, faire marcher ses réseaux, ...).
- Les parents demandent aux parents de lire les messages électroniques, afin qu'ils aient connaissance des informations en provenance du SESSAD.
- Ces points seront repris lors de la rencontre annuelle des familles.
- Les plus grands des enfants accompagnés par le SESSAD souhaitent que soit organisé un camp différent de celui des plus jeunes.
- Les parents et les enfants élus rappellent qu'ils peuvent être sollicités et qu'ils feront remonter vos questions et vos propositions, le cas échéant, pour en débattre en CVS. Ils décident de transmettre leurs adresses électroniques plutôt que leurs numéros de téléphone.

➤ Représentant les parents

- Monsieur MIARA, Président : 04 78 05 43 75 – 06 09 10 59 - nathaliemiara@orange.fr
- Madame GAUNE : severine.gaune@live.fr
- Madame LE GAC : marielegac@wanadoo.fr
- Madame VIALARD : marieviallard@orange.fr
- Monsieur FOULETIER : philippe.fouletier@insa-lyon.fr
- Monsieur POLLET : sylvain.pollet@dbmail.com

➤ Représentant les enfants

- Pierrick AULAS : pierrick-aulas@orange.fr
- Paul FOULETIER : Paulo1062@live.fr
- Simon MIARA : simonmiara@orange.fr

➤ Représentant l'ARIMC

- Madame RICOL : michele.ricol@arimc-ra.org

⇒ Il est possible d'adresser un mail au CVS à l'adresse mail : cvs.sessad@arimc-ra.org

DATES A RETENIR

↻ MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2011 : réunion du Conseil de la Vie Sociale.

↻ *SAMEDI 26 NOVEMBRE 2011 : rencontre annuelle des familles des deux Antennes (lieu à définir).*

↻ DIMANCHE 10 JUIN 2012 : pique-nique / spectacle (lieu à définir).

Bruno MIARA,
Président du CVS.

Claire PORTALIER,
Directrice du SESSAD.